

Le Budget Primitif **2021**



Conseil Municipal du 17 décembre 2020

Principaux sigles et abréviations

AC : Attribution de Compensation
BCE: Banque Centrale Européenne
BP : Budget Primitif
BS : Budget Supplémentaire
CA : Compte Administratif
CAF : Capacité d'Autofinancement
CFE : Cotisation Foncière des Entreprises
CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales
CNAM : Conservatoire National des Arts et Métiers
CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
CRD : Capital Restant Dû sur un emprunt
DDFIP : Direction Départementale des Finances Publiques
DRF : Dépenses Réelles de Fonctionnement
DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
DSU : Dotation de Solidarité Urbaine
DNP : Dotation Nationale de Péréquation
DRF : Dépenses Réelles de Fonctionnement
EB : Epargne Brute
EG : Epargne de Gestion
EN : Epargne nette
FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FPIC : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales
LFI : Loi de Finances Initiale
LFR : Loi de Finances Rectificative
NPRU : Nouveau Programme de Renouveau Urbain
OPAH-RU : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain
PIB : Produit Intérieur Brut
PLF : Projet de Loi de Finances
RRF : Recettes Réelles de Fonctionnement
SWAP : Echange de taux d'intérêt

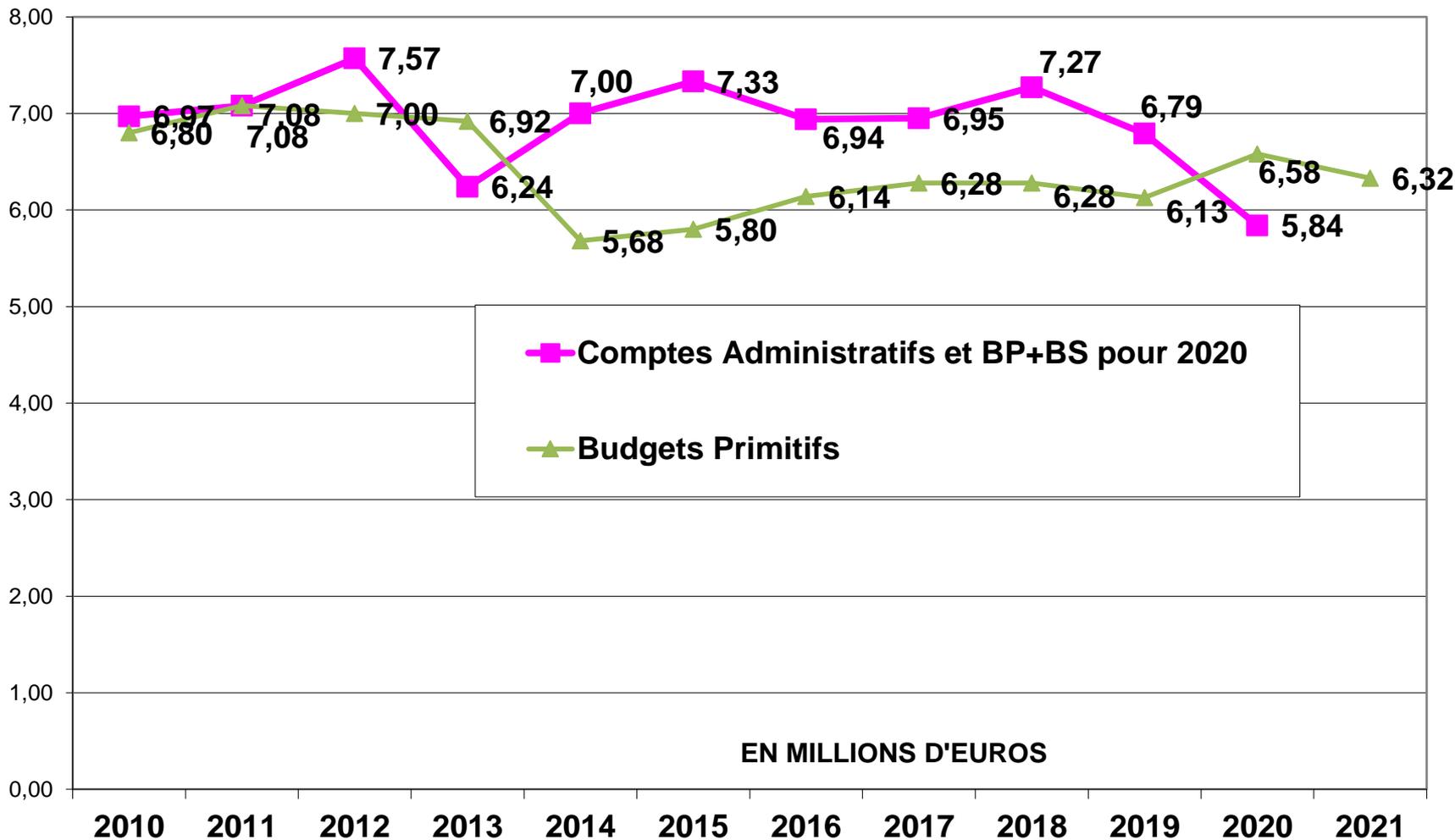
SOMMAIRE

1. L'équilibre du fonctionnement 2021 : l'autofinancement (p 4).
2. L'effort d'investissement et ses sources de financement (p 9).
3. Les ratios (p 18).
4. L'équilibre général du Budget Primitif 2021 (p29).

B. P. 2021

1 > L'équilibre du fonctionnement 2021 : l'autofinancement.

L'évolution de l'Épargne Brute



B.P. 2021

EN MILLIONS D'EUROS

Présentation du FONCTIONNEMENT des Budgets BP+BS 2020 et BP 2021 .

La section de fonctionnement dégage une Epargne Brute de 5,84 M€ en 2020 et de 6,32 M€ en 2021 pour financer les investissements.

Dépenses réelles, décaissables (en millions d'euros)			Recettes réelles, encaissables (en millions d'euros)		
	BP+BS2020	BP 2021		BP+BS 2020	BP 2021
Personnel (dépenses brutes)	28,33	28,24	Impôts locaux	17,68	19,24
Dépenses des services	12,50	13,87	Compensations exonérations d'impôts	1,55	0,12
Intérêts d'emprunts	0,76	0,65	Attribution de compensation	8,48	8,31
Subventions versées	4,19	4,38	Autres impôts	1,90	2,14
			Dotations de l'Etat <i>DGF,</i> <i>DSU</i>	10,10	10,15
			Subventions reçues	3,09	3,61
Epargne Brute pour financer les investissements	5,84	6,32	Recettes services	6,96	8,06
			Remboursement de Personnel	0,31	0,22
			Régie	1,55	1,61
Total dépenses	51,62	53,46	Total recettes	51,62	53,46

L'autofinancement.

-> **Les dépenses sont en hausse de +1,36 M€.**

+1,37 M€ sur les **dépenses des services** avec 13,87 M€ en 2021, dont 0,60 M€ pour le championnat de France de cyclisme, 0,24 M€ Ticket Course Stationnement, 0,24 M€ Etudes OPAH-RU, 0,12 M€ de travaux de voirie, ;

+0,19 M€ sur les **subventions totales versées** avec 4,38 M€ en 2021 ;

- 0,11 M€ sur les **charges d'intérêts** avec 0,65 M€ en 2021.

-0,09 M€ sur le **Personnel** avec 28,24 M€ en 2021 ;

L'autofinancement.

-> **Les recettes sont en hausse de +1,84 M€ avec :**

+1,56 M€ sur le **produit fiscal** avec 19,24 M€ en 2021, (hypothèse de revalorisation des bases de 0,4 % en 2021 et intégration de la compensation taxe d'habitation dans le produit fiscal pour 1,48 M€);

+1,10 M€ des **recettes des services** avec 8,06 M€ en 2021, dont 0,66 M€ de perte de recettes réalisées au BS 2020 liées à la crise sanitaire qui ne devrait pas se renouveler en 2021 et 0,44 M€ en gain de recettes au BP 2021 liées notamment aux prestations de services facturées à la Communauté d'Agglomération ;

+0,52 M€ sur les **subventions reçues** avec 3,61 M€ en 2021 , dont 0,50 M€ liées au championnat de France de cyclisme ;

+0,24 M€ sur les **autres impôts** avec 2,14 M€ en 2021;

+0,06 M€ sur les **Travaux en Régie** à 1,61 M€ en 2021 ;

+0,05 M€ pour les **Dotations de l'Etat** avec 10,15 M€ en 2021 dont une DGF de 5,88 M€, une DSU à 3,96 M€ et une DNP à 0,31 M€ ;

-0,09 M€ sur les **remboursements de charges de personnels** avec 0,22 M€ en 2021 ;

- 0,17 M€ de **l'Attribution de Compensation** à 8,31 M€ en 2021, lié aux transferts de la gestion des équipements sportifs de la plaine de Soba.

-1,43 M€ sur les **Dotations de Compensation** avec 0,12 M€ en 2021 lié au transfert de la compensation de Taxe d'habitation dans le produit fiscal ;

Soit +1,84 M€ de hausse des recettes et + 1,36 M€ de hausse des dépenses.

Entre les deux budgets : le niveau de l'Épargne Brute augmente de +0,48 M€ pour s'établir à 6,32 M€ en 2021 contre 5,84 M€ estimés en réalisation du BP 2020.

B. P. 2021

2 > L'effort d'investissement et ses sources de financement.

Présentation de l'INVESTISSEMENT des Budgets BP + BS 2020 et BP 2021

Dépenses réelles, décaissables (en millions d'euros)			Recettes réelles, encaissables (en millions d'euros)		
	BP+BS2020	BP 2021		BP+BS2020	BP 2021
Dépenses d'équipement	10,99	8,90	Subventions <i>Ex : Europe, Etat, Département, Région et divers</i>	3,50	1,66
Subventions d'équipement	0,79	0,76	Cessions	0,13	0,16
Capital d'emprunt	4,90	4,82	Divers (FCTVA, Taxes d'urbanisme)	1,99	1,54
Réaménagement d'emprunts <small>La différence entre les recettes et les dépenses sur le réaménagement correspond aux frais de renégociation des emprunts pour 0,02 M€.</small>		3,77	Mobilisation d'emprunt	4,84	4,82
			Réaménagement d'emprunts		3,75
			Reprise sur provision	0,30	
			Excédent 2019	0,08	
			Epargne Brute pour financer l'investissement	5,84	6,32
Total dépenses	16,68	18,25	Total recettes	16,68	18,25

Le financement des investissements en 2021

Les 8,90 M€ de travaux auxquels s'ajoutent les subventions d'équipements versées pour 0,76 M€ représentent une enveloppe de 9,66 M€ financés par :

⇒ **l'autofinancement** dégagé sur le fonctionnement soit 6,32 M€, moins le remboursement de capital d'emprunts pour 4,82 M€, soit 1,50 M€ nets, qui représentent 15,5 % du financement global ;

⇒ **L'emprunt nouveau** pour 4,82 M€, égal au remboursement du capital, soit 49,9% du financement global ;

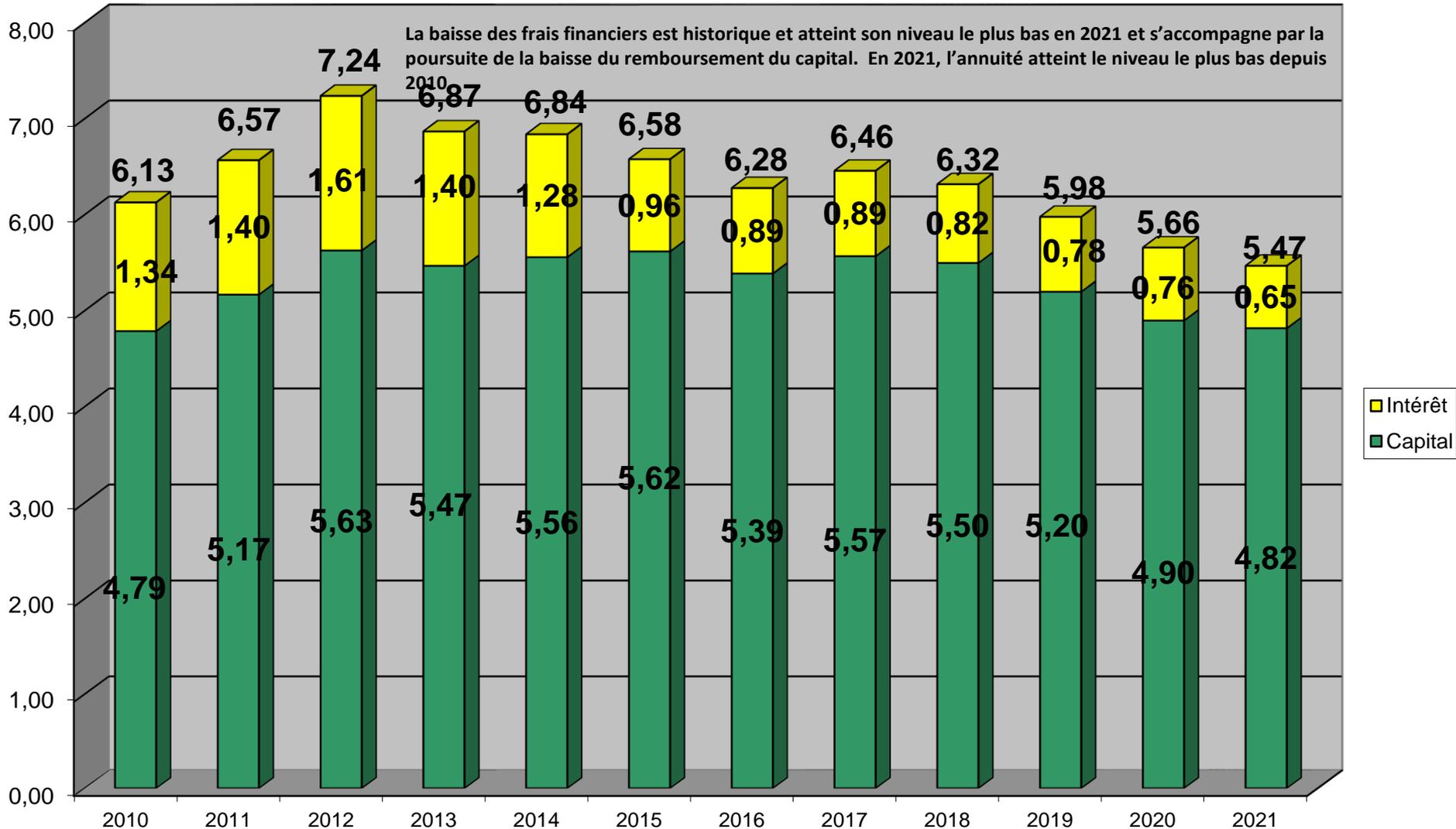
⇒ Les **taxes d'aménagements** (0,08 M€), la péréquation nationale des amendes de police (0,35 M€), le FCTVA pour 1,10 M€ soit un total de 1,53 M€ en 2021 (15,8 % du financement global) ;

⇒ Les **subventions reçues** représentent 17,1 %, soit 1,65 M€ ;

⇒ Et les **cessions** pour 1,7 % avec 0,16 M€.

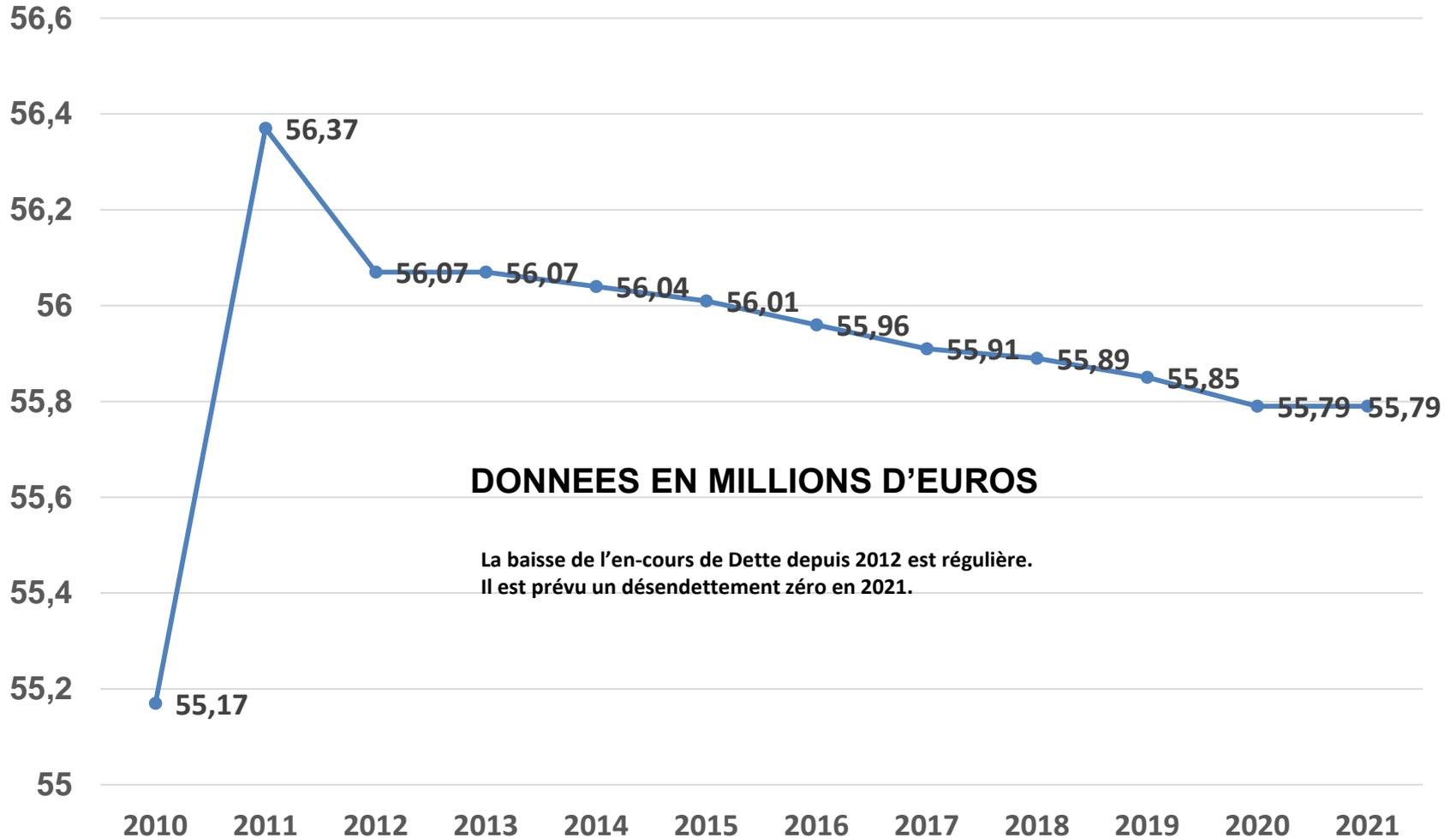
BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES TVA : EVOLUTION DE L'ANNUITE

DONNEES EN MILLIONS D'EUROS



MOYENNE : CAPITAL 5,30 M€ / INTERETS 1,07 M€ / ANNUITE 6,37 M€

EVOLUTION DE L'EN-COURS DE LA DETTE BANCAIRE DEPUIS 2010 BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES TVA



Stratégie de gestion des emprunts

La stratégie retenue pour 2021 est dans la continuité des années précédentes de poursuivre la stabilisation du niveau global de dette.

Une analyse très attentive de l'évolution des taux d'intérêt sur les marchés financiers a permis de construire une stratégie en trois étapes :

- Profiter à très court terme de la baisse des taux pour réduire au maximum la charge d'intérêts ;
- Couvrir à moyen terme par des swaps à taux fixe ;
- Garder des marges de manœuvre à long terme pour pouvoir renégocier les prêts en fonction des opportunités du moment.

Une renégociation d'emprunts pour 3 750 000 € est programmée durant cette année 2021 avec l'objectif que réduire le taux global d'intérêt. Des crédits sont ouverts pour le même montant en dépenses et recettes au budget 2021 pour autoriser la mise en œuvre de cette renégociation.

Stratégie de gestion des emprunts (suite)

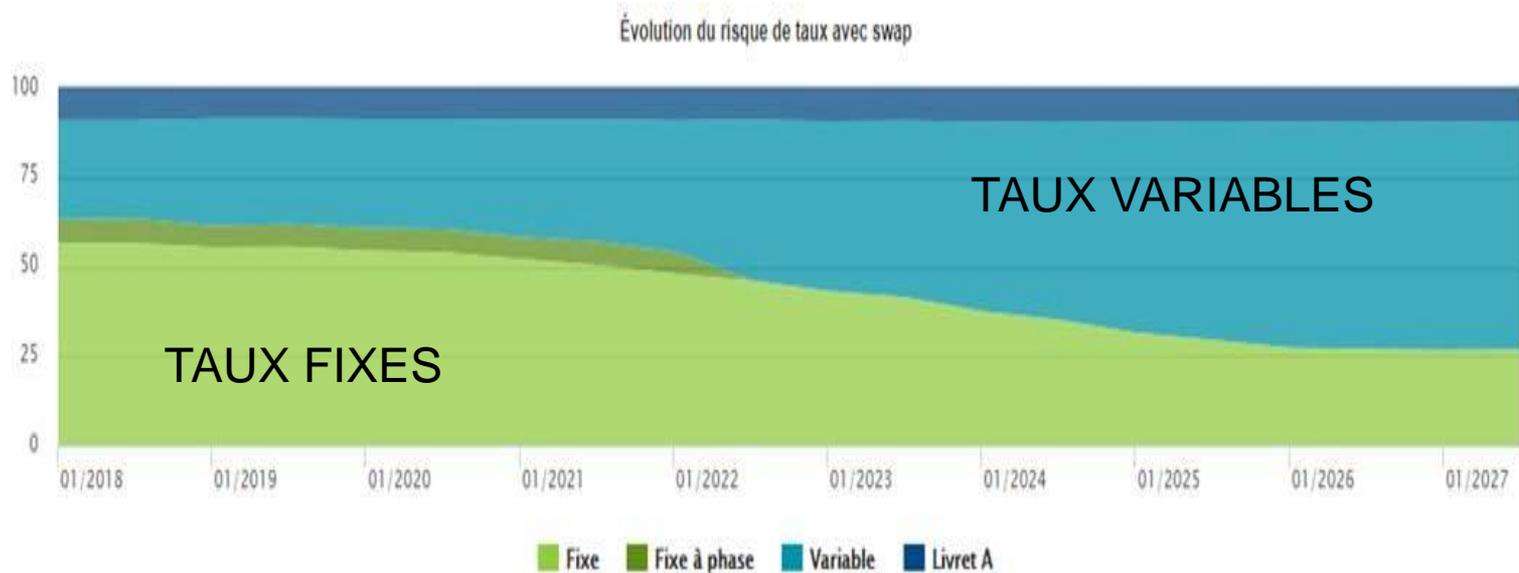
Comme le démontre le tableau page suivante, cette stratégie a permis :

- De réaliser une réduction exceptionnelle de la charge d'intérêts qui passe de 1,61 M€ en 2012 à 0,65 M€ prévus pour 2021 soit une baisse de 60 % en 9 ans.
- d'assurer une répartition équilibrée entre emprunts mobilisés à taux fixe et à taux variable. Les en-cours à taux fixe représentent largement plus de 50 % du total sur la période 2018-2021 et la mobilisation des nouveaux swaps sur des niveaux de taux de plus en plus bas permettent de poursuivre cette part taux fixe jusqu'à 2024.
- de garantir des niveaux de taux bas sur les années à venir (Taux fixe de 1,66 % obtenus dans le cadre des négociations en 2015, puis taux moyen de 1,48 % atteint en 2018 et enfin taux moyen de 1,27 % en cette fin 2020) dans un contexte exceptionnel de taux peu élevés qui se poursuit.

Stratégie de gestion des emprunts (suite)

Point sur la stratégie financière: les perspectives de hausse prochaine des taux s'éloignent au delà de 2021, dans un environnement international instable qui ne favorise pas pour le moment une réelle remontée des taux. Les précédents contrats de couverture SWAPS sont arrivés à échéance en 2020. Le taux moyen fixe de ces swaps sur 5 ans correspondaient à environ 1,50 %.

Ci – dessous : la situation **avant** la mobilisation des nouveaux contrats de swaps :

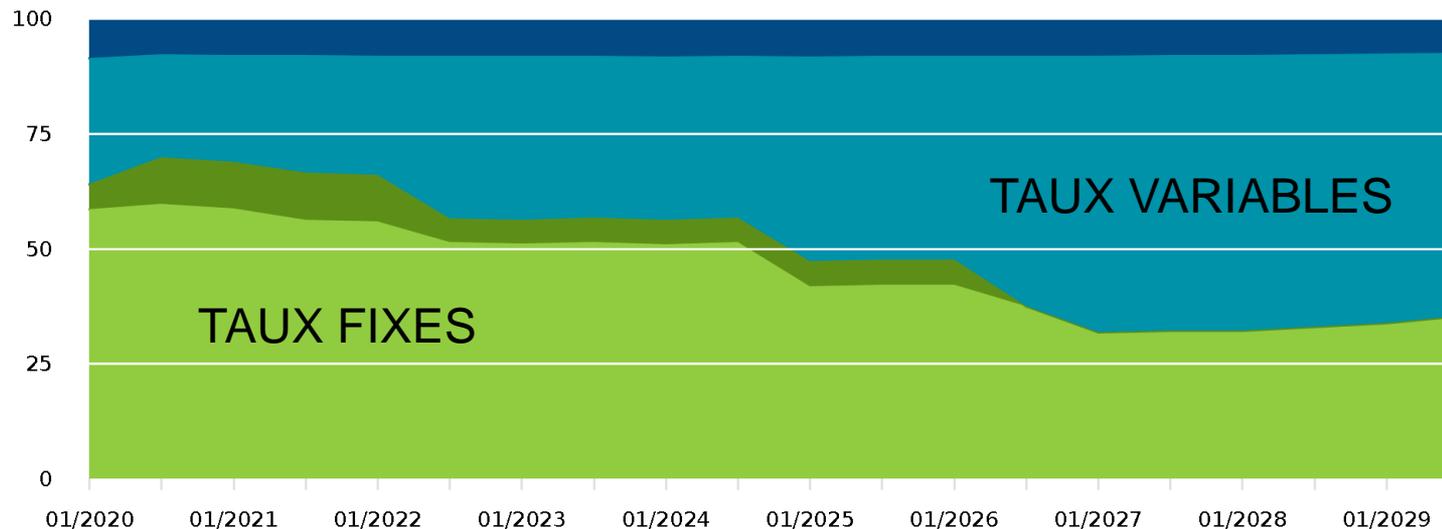


Les nouveaux contrats de swaps ont été négociés : 5 M€ à 1,25 % fin 2018 et 6,31 M€ en mars 2019 à seulement 0,78 %. Ces niveaux de taux sont bien inférieurs aux swaps précédents à 1,50 %, et permettent d'assurer une baisse durable des frais financiers à l'horizon 2026.

Stratégie de gestion des emprunts (suite)

Ci – dessous : la situation atteinte **avec** les nouveaux contrats de couverture :

Évolution du risque de taux avec swap



Source : Finances Actives situation au 04/12/2020

Perspectives : Compte tenu de la gestion équilibrée atteinte entre taux fixe – taux variable, il convient de poursuivre la mobilisation des nouveaux contrats selon les principes suivants :

- répartir opportunément entre taux fixes et taux variables ;
- Les taux fixes restent toujours plus chers que les taux variables et présentent l'inconvénient de ne pas pouvoir les renégocier, du fait des pénalités, en fonction des opportunités du marché ;
- Le mix fixe – variable permettra d'abaisser le coût moyen en fonction bien sûr de l'évolution réelle constatée des taux durant l'année 2021.
- En 2024, il conviendra de réaliser des arbitrages pour assurer une répartition équilibrée taux fixes – taux variables à partir de 2025.

B. P. 2021

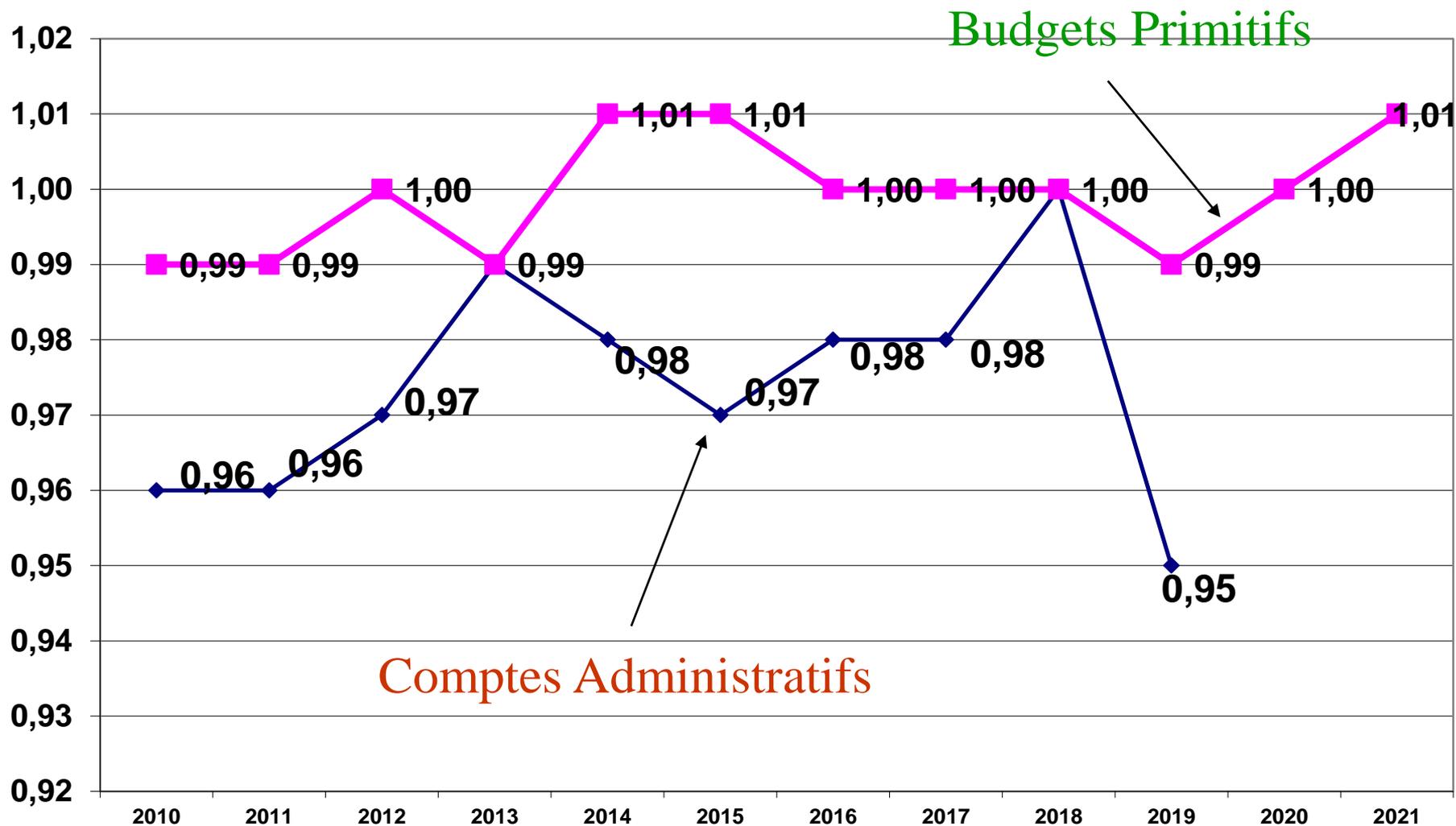
3 > Les ratios.

RATIO 1 :

EVOLUTION DU COEFFICIENT DE MARGE D'AUTOFINANCEMENT COURANT :

Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement d'emprunts bancaires en capital

/ Recettes réelles de fonctionnement



RATIO 1 :

EVOLUTION DU COEFFICIENT DE MARGE D'AUTOFINANCEMENT COURANT :

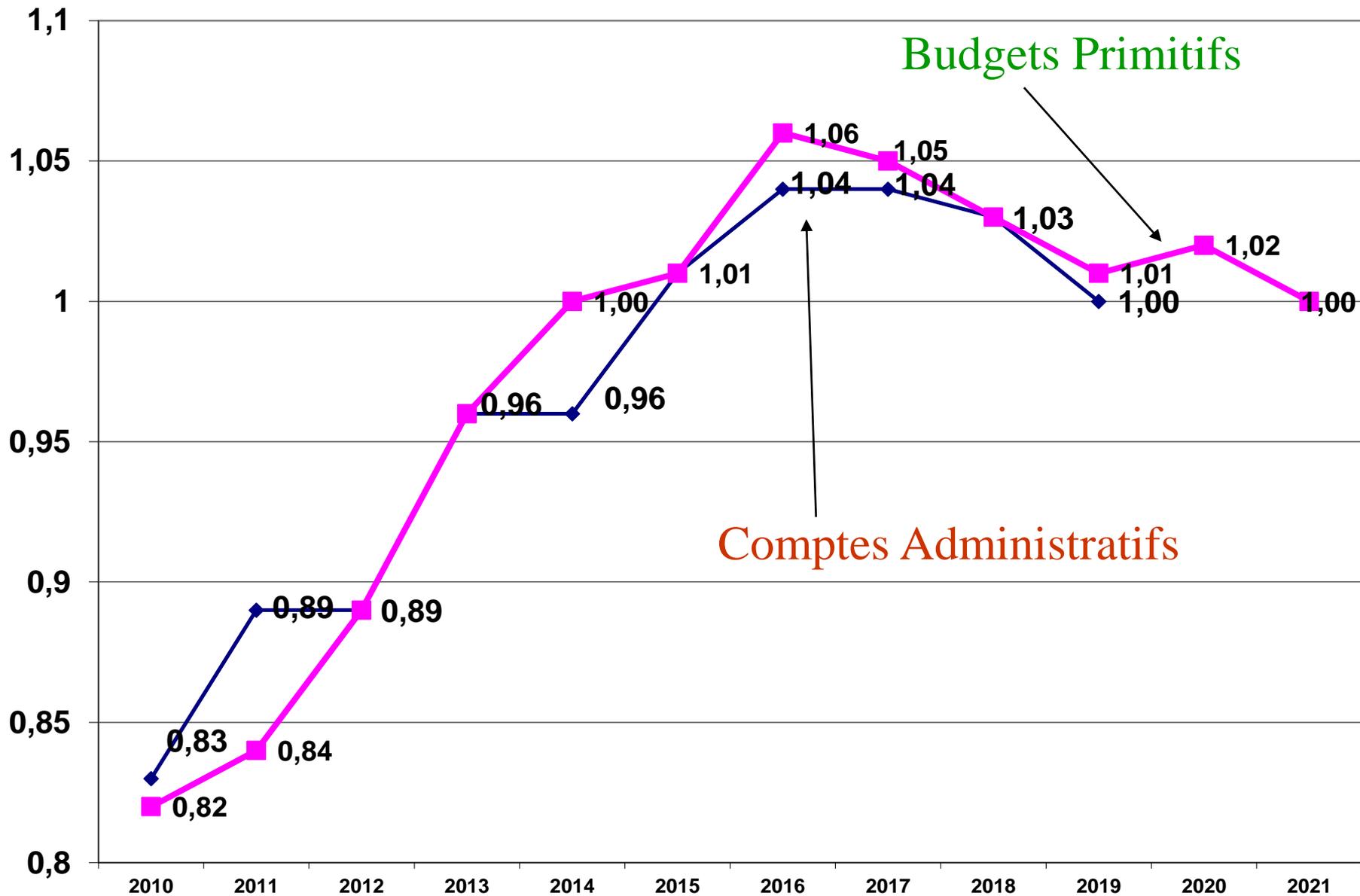
Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement d'emprunts bancaires en capital
/ Recettes réelles de fonctionnement

Définition : il s'agit de la capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer est élevée.

La hausse de 1,37 M€ des dépenses des services au BP 2021 dont en particulier 0,60 M€ pour le championnat de France de cyclisme avec 0,50 M€ en recettes, 0,24 M€ lié au Ticket Course Stationnement, 0,24 M€ pour les études OPAH-RU, et 0,12 M€ de travaux de voirie expliquent principalement la légère augmentation de cet indicateur au BP 2021 à 1,01.

RATIO 2 : EVOLUTION DU RATIO DE SURENDETTEMENT :

En-cours Dette bancaire / Recettes Réelles de fonctionnement



RATIO 2 :

EVOLUTION DU RATIO DE SURENDETTEMENT :

Encours Dette bancaire / Recettes Réelles de fonctionnement

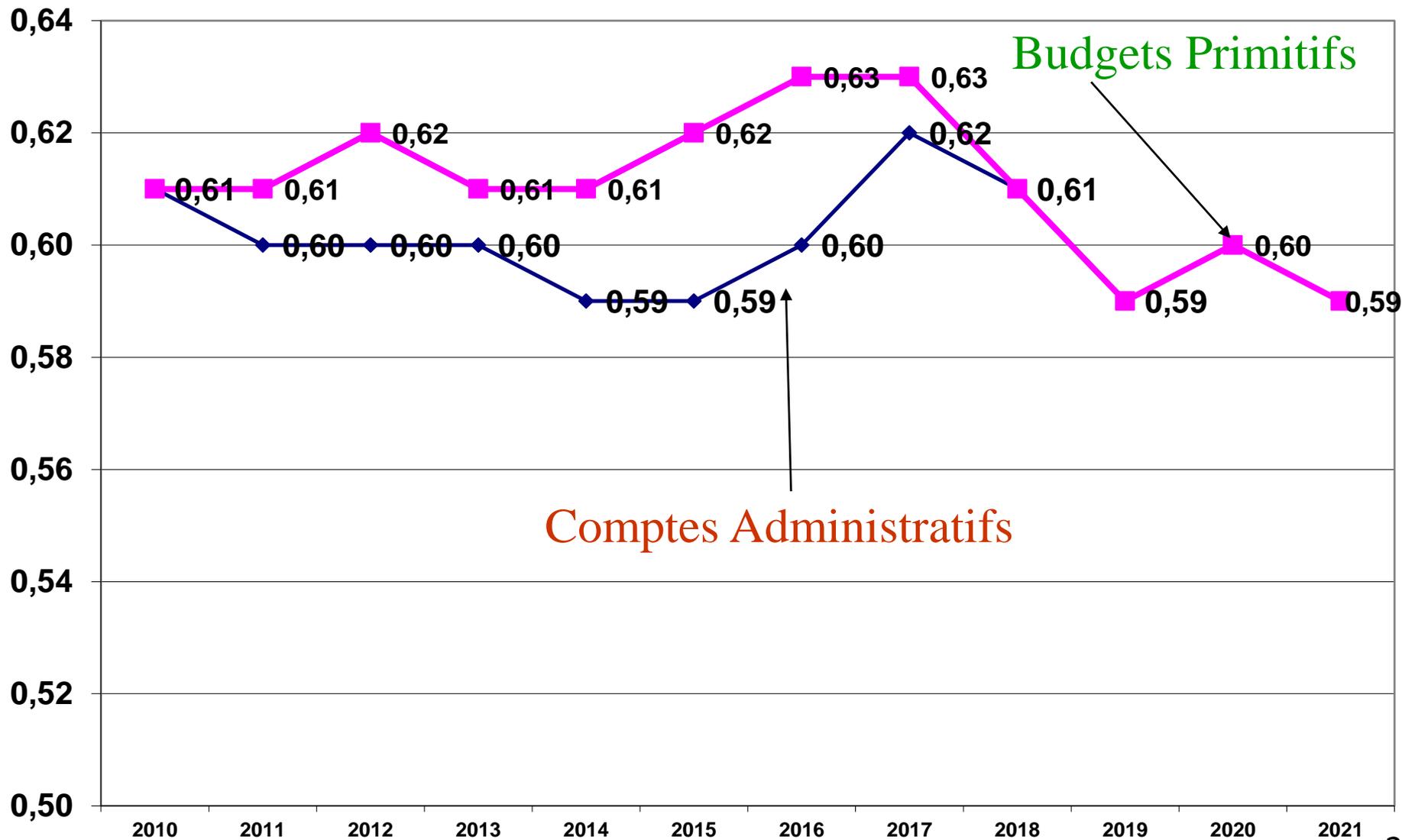
Définition : il s'agit de mesurer la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

Ce ratio s'améliore par rapport aux Budgets Primitifs précédents et rejoint le niveau atteint au dernier compte administratif 2019 à 1.

Si à la dette bancaire sont rajoutés le portage et les annuités à venir liés aux opérations d'aménagement à l'EPFL et à la SOLOREM, le ratio se situe à 1,04.

RATIO 3 :

EVOLUTION DU TAUX DE RIGIDITE DES CHARGES :
Dépenses de Personnel + Annuité de Dette bancaire
/ Recettes réelles de fonctionnement



RATIO 3 :

EVOLUTION DU TAUX DE RIGIDITE DES CHARGES :

Dépenses de Personnel + Annuité de Dette bancaire
/ Recettes réelles de fonctionnement

Définition : il s'agit de mesurer l'importance des deux principales charges incontournables qui s'imposent à la collectivité relativement à sa richesse. La valeur plafond recommandée se situe autour de 0,62.

La maîtrise des charges de personnel et la baisse de l'annuité de dette permettent d'améliorer ce ratio au BP 2021.

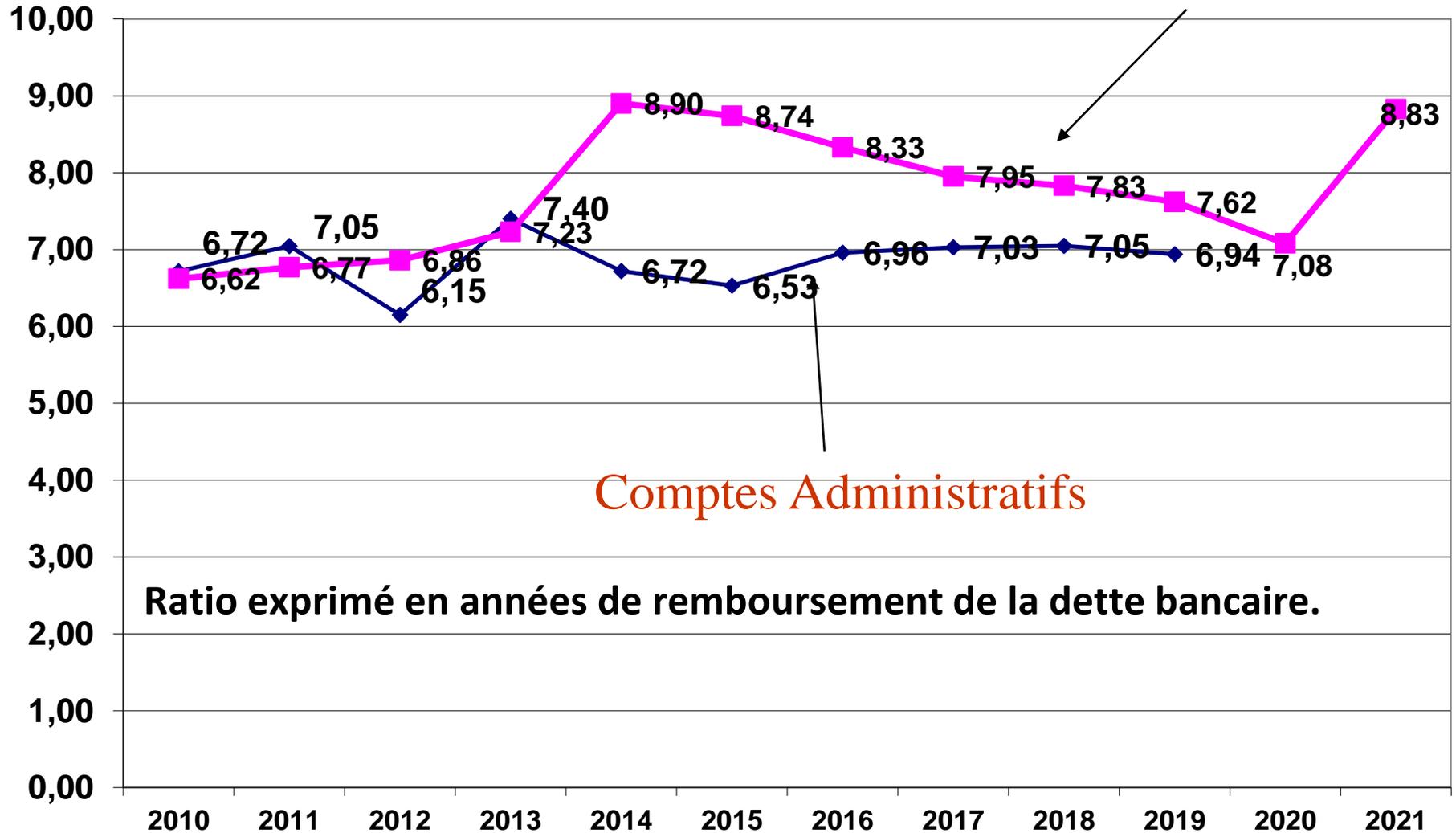
RATIO 4 :

EVOLUTION DE LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

(indicateur de performance) :

Dette bancaire / Epargne Brute

Budgets Primitifs



Ratio exprimé en années de remboursement de la dette bancaire.

RATIO 4 :

EVOLUTION DE LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

(indicateur de performance) :

Dette bancaire / Epargne Brute

Définition : il s'agit de mesurer la solvabilité de la collectivité. En combien d'années, la collectivité est elle capable de rembourser l'intégralité de sa dette.

La hausse de la capacité de désendettement à 8,83 années en 2021 est liée à l'intégration de la dette des deux ex - budgets annexes gestion des salles et locations commerciales dans le budget principal à partir de 2021 pour 911 485 €. Sur la base du périmètre antérieur sur le seul budget principal, ce ratio pour 2021 serait de 7,97 années proches des niveau des BP 2017 et 2018. Ce ratio à 8,83 années reste bien inférieur au seuil d'alerte de 13 ans.

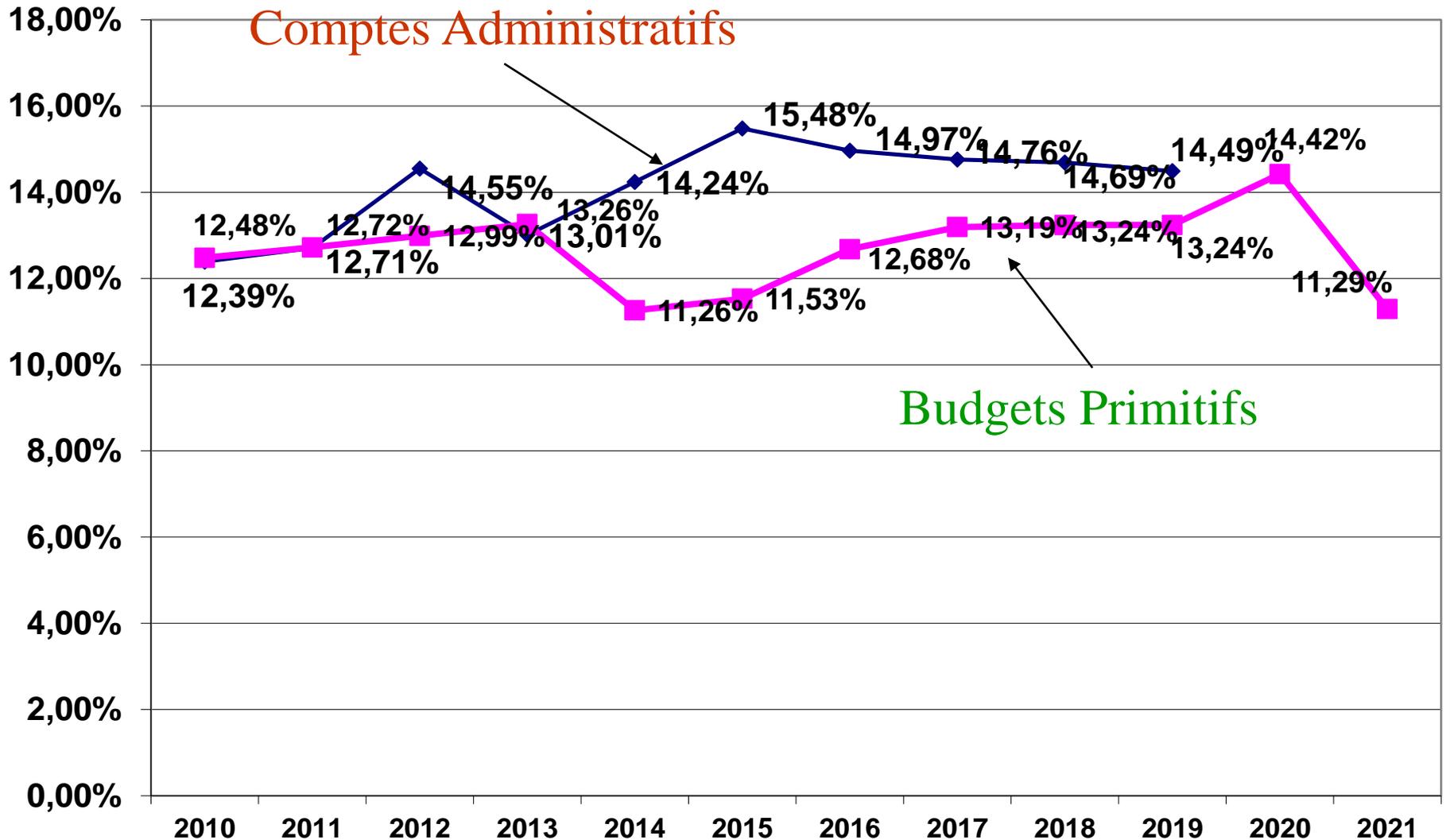
NB : Sur la base d'une Epargne Brute projetée BP+BS 2020 à 5 840 000 €, la capacité de désendettement se situerait à 9,41 années. Ce ratio est donc dégradé pour 2020 du fait de la crise COVID.

RATIO 5 :

EVOLUTION DU TAUX D'ÉPARGNE

(indicateur de risque):

Épargne Brute / Recettes Réelles de fonctionnement



RATIO 5 :

EVOLUTION DU TAUX D'ÉPARGNE

(indicateur de risque):

Epargne Brute / Recettes Réelles de fonctionnement

Définition : ce ratio exprime la part des ressources courantes de la collectivité qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et qui sont disponibles pour rembourser la dette et investir.

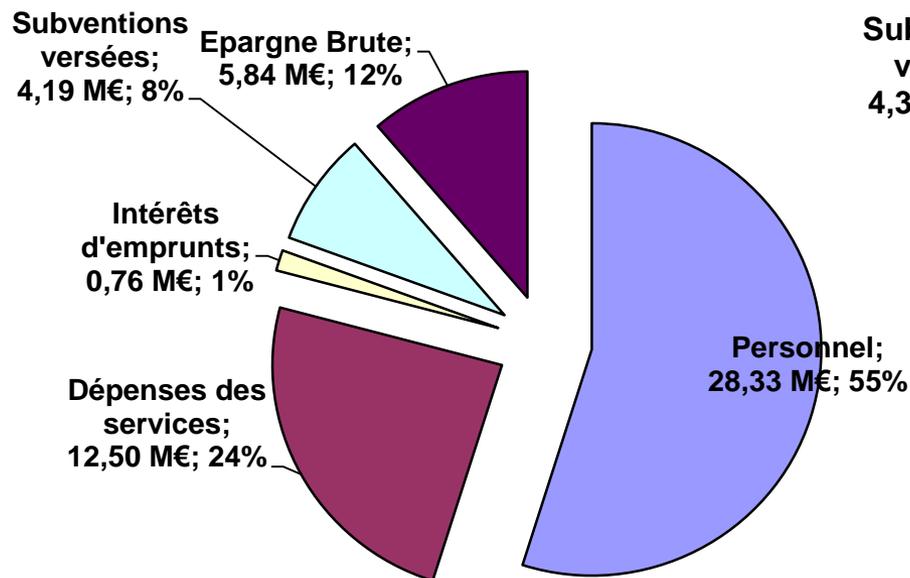
L'intégration des deux budgets annexes explique également en partie cette baisse du taux d'épargne : le ratio sur le seul budget principal serait à 12,61 %. Cette baisse s'explique de plus par le poids des dépenses nouvelles en fonctionnement déjà développée au premier ratio.

A noter, sur la base d'une Epargne Brute BP+BS 2020 à 5 840 000 €, le taux d'épargne baisserait à 10,86 %.

4 > La présentation de l'équilibre général du Budget 2021.

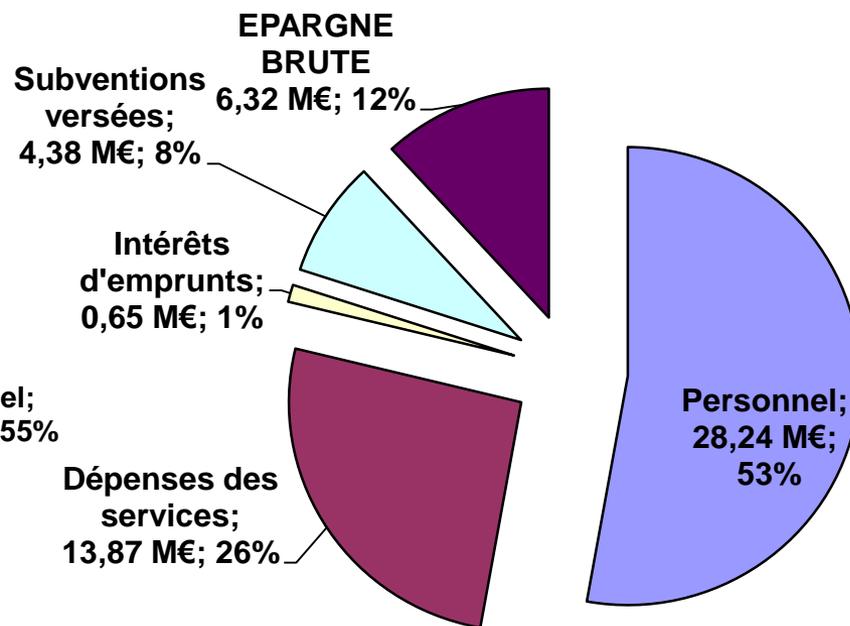
STRUCTURE COMPAREE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020 ET 2021 EN CONSOLIDE

BP + BS 2020



Total 2020 : 51,62 M€

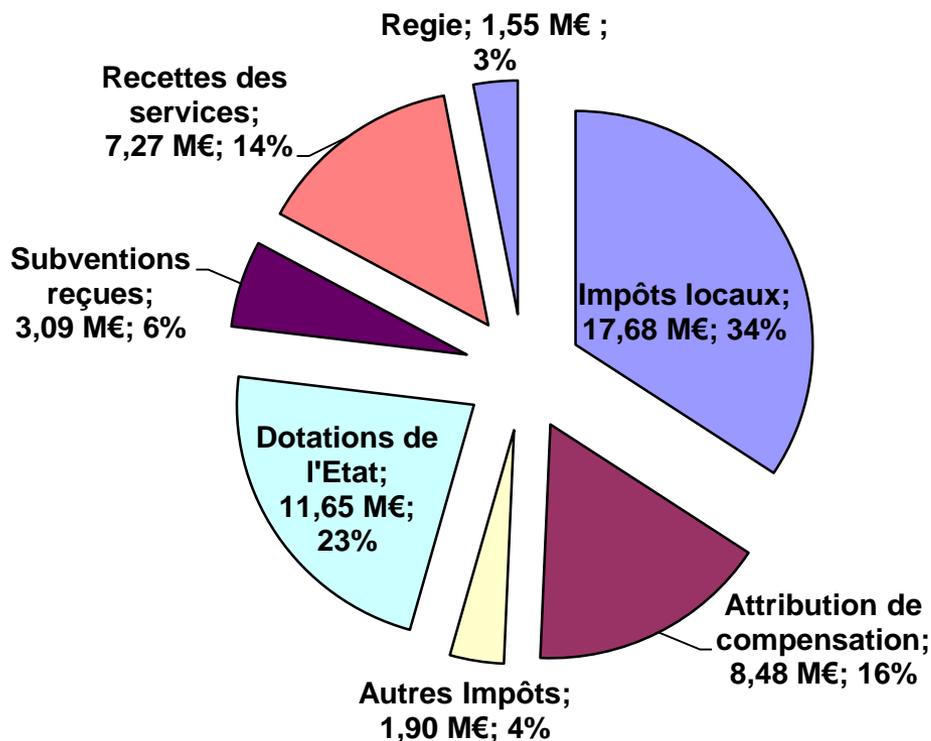
BUDGET 2021



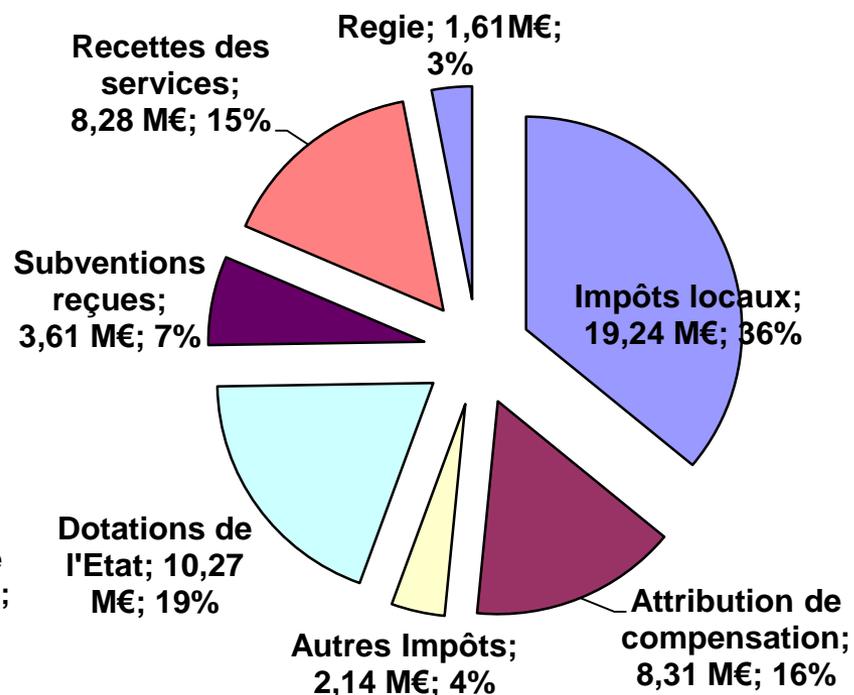
Total 2021 : 53,46 M€

STRUCTURE COMPAREE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020 ET 2021 EN CONSOLIDE

BP + BS 2020

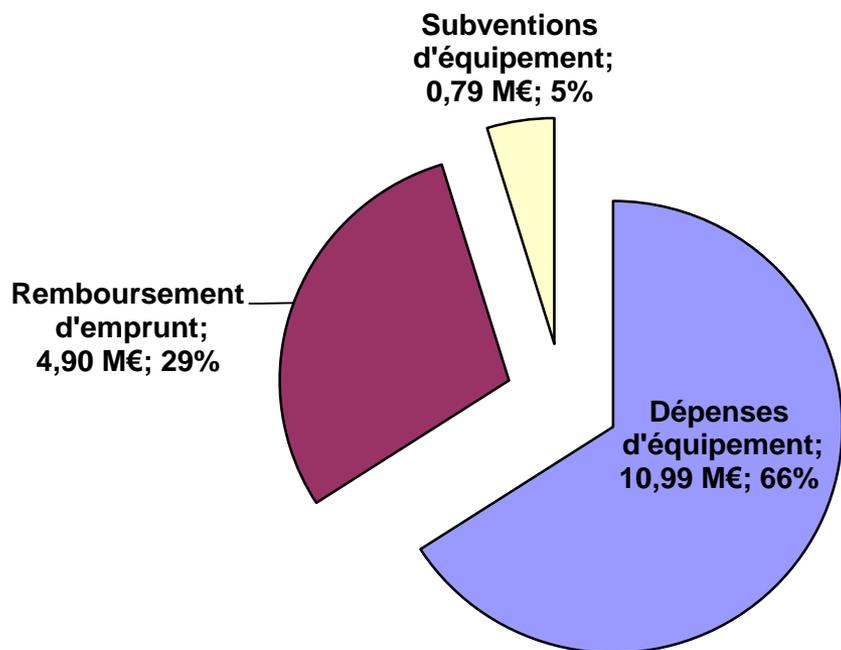


BUDGET 2021



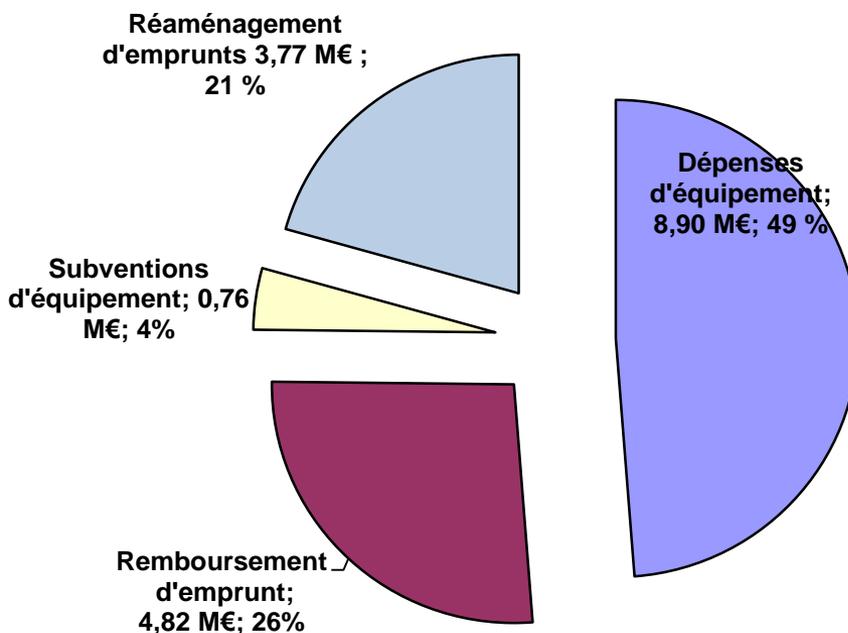
STRUCTURE COMPAREE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020 ET 2021 EN CONSOLIDE

BP + BS 2020



Total 2020 : 18,43 M€

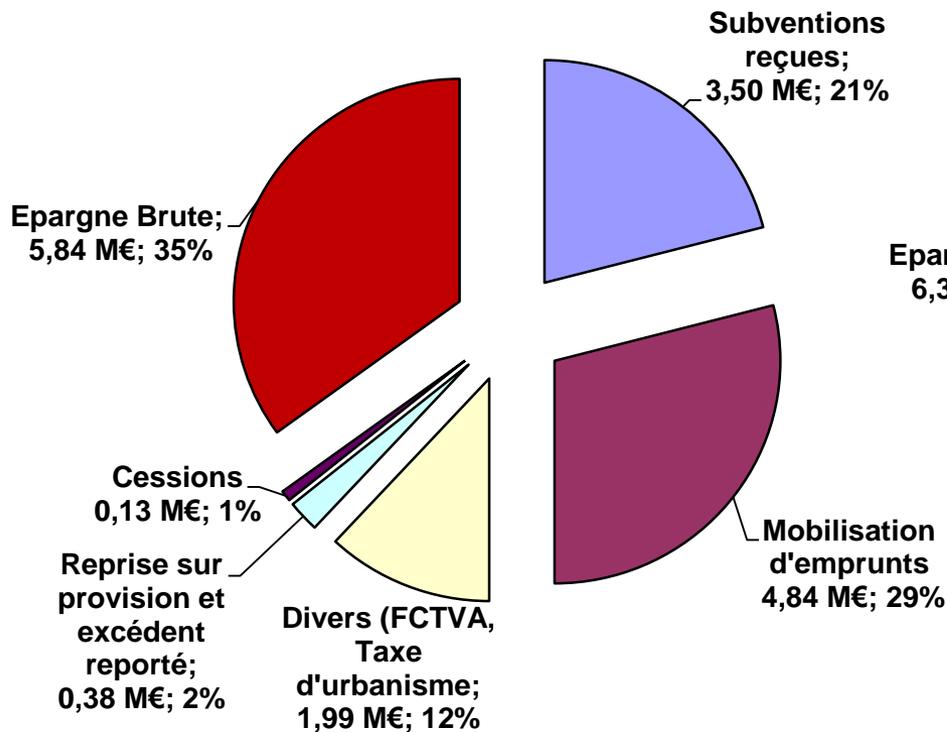
BUDGET 2021



Total 2021 : 18,25 M€

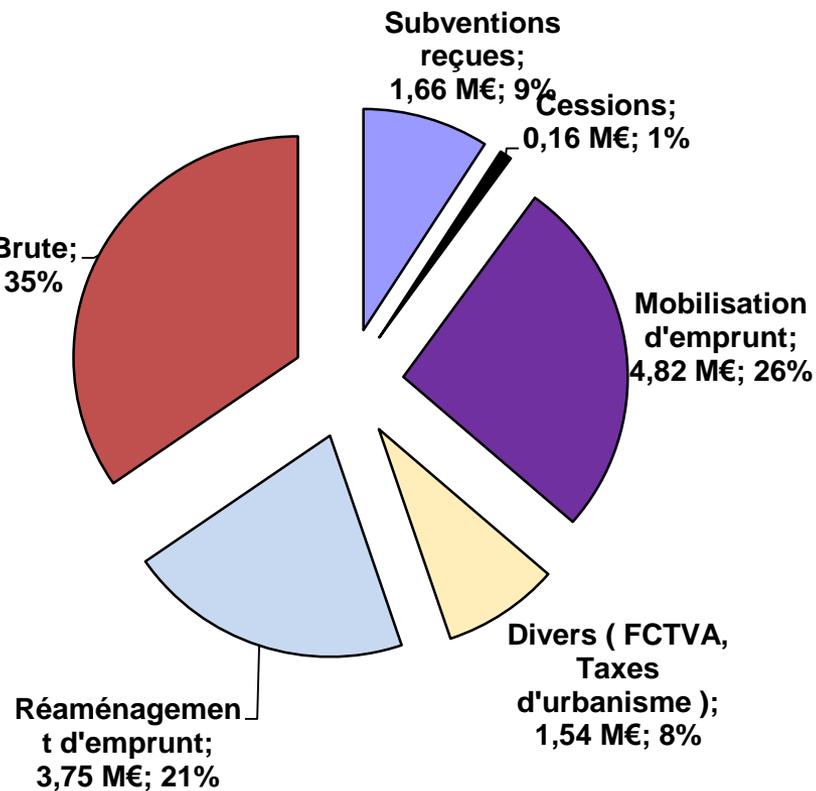
STRUCTURE COMPAREE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020 ET 2021 EN CONSOLIDE

BP + BS 2020



Total 2020 : 16,68 M€

BUDGET 2021

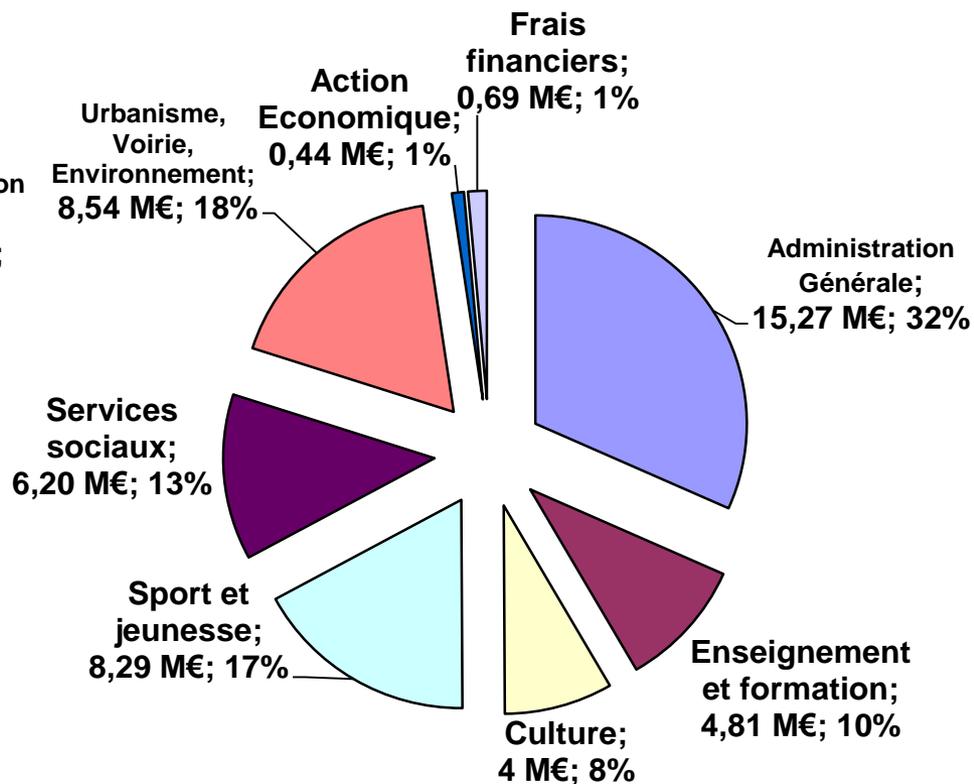
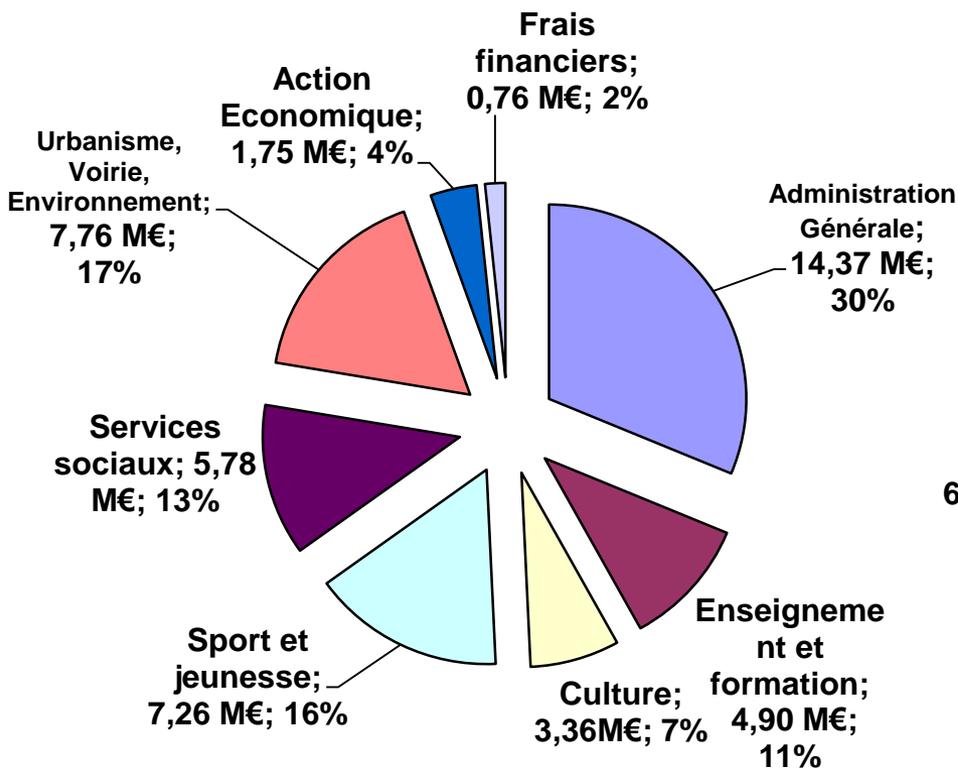


Total 2021 : 18,25 M€

STRUCTURE DES DEPENSES BRUTES PAR CHAPITRE COMPTABLE DE FONCTIONNEMENT

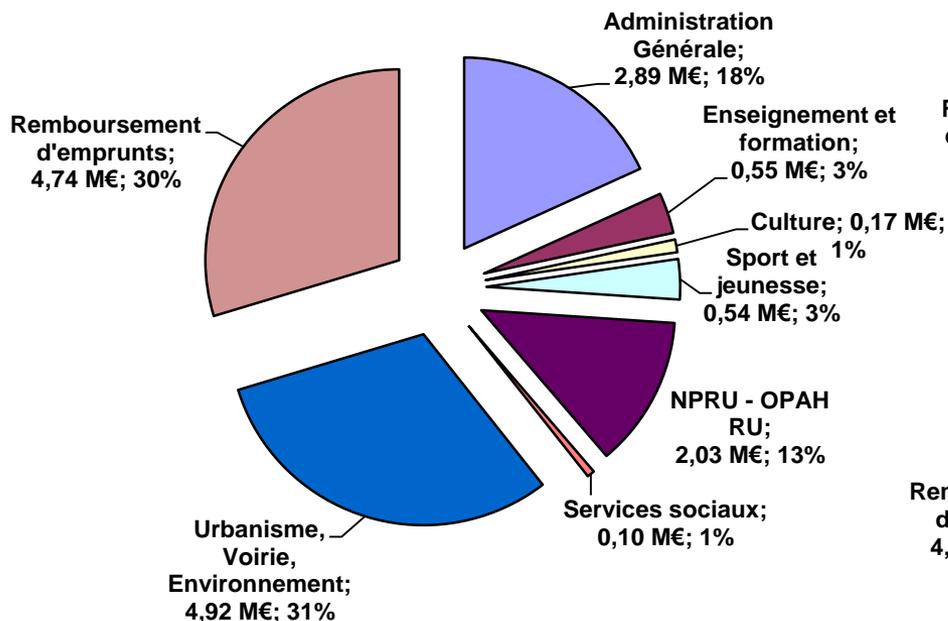
BP 2020

BP 2021



STRUCTURE DES DEPENSES BRUTES PAR CHAPITRE COMPTABLE D'INVESTISSEMENT

BP 2020



BP 2021

